

Ordonnance du 8 juin 2026

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 4 juin 2026, la lettre par laquelle la commune de Oëlleville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de révision de la carte communale de Oëlleville ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Viviane Gelly est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Françoise Bufferel est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Oëlleville et à Mesdames Viviane Gelly et Françoise Bufferel.

La présidente,



Veronique Ghisla-Deparis